

# Habitants du Sud-Essonne

Permanence **gratuite** d'un architecte conseiller du CAUE de l'Essonne à la sous-préfecture d'Étampes

## Le CAUE de l'Essonne,

est une association dispensant des conseils **gratuits** aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter un logement. En aucun cas, l'architecte conseiller du CAUE de l'Essonne ne se charge de la conception du projet (documents graphiques, suivi de chantier), qui reste la mission du maître d'œuvre.

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison ?

Si votre terrain se situe dans une commune du sud de l'Essonne, avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, profitez des conseils **gratuits** d'un architecte lors de permanences organisées en sous-préfecture d'Étampes à partir du mois de novembre 2019, à raison d'une journée par semaine.



## L'architecte conseiller du CAUE de l'Essonne :

- vous aide à déterminer vos besoins et à réaliser une bonne insertion de votre construction dans le site environnant;
- vous conseille dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs, etc...;
- vous guide dans vos démarches administratives.

## Comment rencontrer l'architecte conseiller du CAUE de l'Essonne ?

Vous devez remplir un formulaire de demande de conseils accessible sur le site internet du CAUE :

[www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr) > Particuliers.

L'architecte conseiller reprendra contact avec vous par téléphone et vous fixera un rendez-vous en sous-préfecture d'Étampes.

9 cours Blaise Pascal  
91000 ÉVRY - COURCOURONNES

Tél. : 01 60 79 35 44  
caue91@caue91.asso.fr

[www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr)

Partenaire du CAUE :



sous-préfecture d'Étampes

Flashez le code  
pour accéder  
au formulaire  
d'aide architecturale

